

Le serment d'allégeance : élément déclencheur plutôt qu'élément-clé de la déportation acadienne de 1755

Julie Chandler

Baccalauréat International, option histoire, Collège Jean-de-Brébeuf

Deuxième prix étudiant

En 1755, près de 7 000 Acadiens furent déportés de leur patrie devenue la Nouvelle-Écosse. Les autorités britanniques chargées de cet exil les dispersèrent dans les différentes colonies anglaises d'Amérique. Les colons américains tentèrent alors d'assimiler le peuple acadien, de leur apprendre la langue anglaise et de les convertir à la religion protestante. Cependant, malgré les interdictions entourant leurs croyances et langue, les Acadiens surmontèrent la déportation. Les descendants de la population acadienne sont aujourd'hui estimés à plus de six millions de personnes.

À partir de son inauguration en 1604, l'Acadie changea onze fois de métropole. Français et Anglais se disputèrent longtemps la possession de cette colonie dont les rives étaient parmi les plus fertiles d'Amérique. La guerre précédant le traité d'Utrecht de 1713 qui céda l'Acadie à l'Angleterre offrit également son lot d'échanges de pouvoirs. Ce traité mit fin à la guerre de succession d'Espagne et annonça la fin du règne français en Acadie. Pendant les quarante-deux ans qui suivirent, les Acadiens refusèrent de prêter serment inconditionnel à la couronne britannique. Le 22 juillet 1755, les dirigeants acadiens rédigèrent leur refus ultime. Ce fut la goutte qui fit déborder la coupe.

Comme la déportation de 1755 modifia le cours de l'histoire acadienne, on peut s'interroger sur ses causes. Le refus des Acadiens à prêter serment d'allégeance inconditionnel à la couronne anglaise, bien que souvent présenté comme un élément-clé de cet événement, ne fut qu'un élément déclencheur. Les autorités anglaises persistèrent quarante-deux ans afin d'obtenir ce serment. En cas de guerre en Amérique, les autorités anglaises espéraient pouvoir compter sur les Acadiens. Prêts à jurer serment à la couronne britannique si celle-ci leur accordait la neutralité en cas de guerre, les Acadiens refusaient cependant d'être pris entre leur ancienne métropole et la nouvelle.

Afin de régler cette impasse, le gouverneur Philipps offrit, le 25 avril 1730, le statut de *French Neutrals* aux Acadiens. Ainsi, les Acadiens juraient fidélité à la couronne britannique, mais ne pouvaient être tenus de prendre les armes contre les Français. Malheureusement, cette clause du traité de Philipps ne figurait pas dans la version anglaise qui fut envoyée à Londres et ne fut donc jamais officiellement reconnue. On pourrait imaginer que ce refus des Acadiens causerait, en cas de

guerre, de nombreux désagréments aux autorités britanniques de la Nouvelle-Écosse.

Or, depuis l'instauration du serment du Test en 1673 par le roi anglais Charles I, les catholiques ne pouvaient servir l'armée sans renier leur foi. Comme les Acadiens reçurent, par le traité d'Utrecht de 1713, le droit de conserver leur religion catholique, on peut considérer que ces derniers n'étaient pas éligibles à servir l'armée britannique. Leur refus de prendre les armes en cas de conflit n'annulait donc aucun pouvoir des autorités anglaises.

Finalement, plusieurs plans d'expulsion des Acadiens étaient déjà en place au moment où les députés acadiens réitérèrent, le 22 juillet 1755, leur refus de prêter serment inconditionnel. Pour toutes les raisons évoquées, on ne peut considérer le serment d'allégeance comme un élément-clé de la déportation. Il n'est que l'image des relations tendues, voire de l'incompréhension, entre Anglais et Acadiens.

En quarante-deux ans de domination, les autorités anglaises n'avaient pu s'assurer de la fidélité des Acadiens. Ces derniers invoquaient différents motifs pour leur refus. En plus de refuser de prendre parti dans une guerre franco-anglaise, ils gardaient toujours espoir que la France reconquerrait l'Acadie, prétendaient pouvoir quitter le pays à tout moment et craignaient des représailles indiennes et canadiennes s'ils juraient fidélité aux autorités britanniques.

Les motifs anglais pour la déportation de 1755 doivent également être mis en lumière. Qu'espéraient les Anglais en expatriant la population acadienne ? Plusieurs motifs justifiaient, pour les autorités anglaises, l'expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Après analyse, deux raisons particulières attirent l'attention : l'impossibilité d'établir une colonie anglaise en Nouvelle-Écosse et la crainte d'une révolte acadienne. Ces prétextes anglais sont les vraies causes de la déportation acadienne.

Les quelques tentatives de colonisation anglaise de l'ancienne Acadie connurent peu de succès. La langue et la religion constituaient d'importants obstacles à toutes ces tentatives d'autant plus que le nombre restreint de colons anglais limitait l'influence anglaise dans la colonie. Hors Annapolis-Royal, peu de salut pour les autorités anglaises. Ce n'est qu'au déménagement de la capitale d'Annapolis-Royal à Halifax, en 1749, que la colonisation anglaise en Nouvelle-Écosse prospéra.

De plus, les villages acadiens étaient situés sur les meilleures terres agricoles de la région. La culture dans la péninsule acadienne était concentrée autour des rives des différents bassins affluents de la Baie de Fundy très fertiles en raison des marées qui les avaient longtemps nourries. Or, ces rives étaient limitées. Les colons anglais auraient dû se contraindre à défricher de nouveaux terrains dont la fertilité n'était pas assurée. La déportation permit aux Anglais de s'établir sur tout le territoire acadien. Ainsi, à leur retour en Nouvelle-Écosse en 1764, les Acadiens trouvèrent leurs terres occupées par des colons anglais.

La crainte de révolte acadienne dissuada également de nombreux colons potentiels. Comme les Acadiens refusaient de prêter serment d'allégeance inconditionnel à la couronne britannique, plusieurs s'imaginaient que ces derniers pouvaient préparer secrètement une révolte. De plus, les préjugés reliés à la langue et la religion alimentaient les craintes envers les différentes cultures.

La recherche présentée au concours de l'Association de la Recherche au Collégial et d'Hydro-Québec cherche à mettre en valeur les vraies causes de la déportation acadienne de 1755. Élaborée dans le cadre du Baccalauréat International (B.I.) offert au Collège Jean-de-Brébeuf, cette recherche s'est développée selon les paramètres conçus par ce programme. Ainsi, afin de favoriser les qualités de synthèse des étudiants, le nombre de mots alloué est restreint tout comme la portée des sujets choisis.

Dans le cas des recherches historiques, l'événement étudié ne devait pas porter sur les dix dernières années et devait pouvoir être étudié en profondeur plutôt qu'en largeur. Lorsque venait le temps de déterminer un sujet, l'étudiant devait également considérer la quantité de documents de source première disponibles. Bien que nécessaire, l'utilisation seule de sources secondaires générales (livres, revues) est déconseillée. Un dernier élément caractérise les recherches historiques : la compréhension de différentes interprétations historiques. L'étudiant devait s'assurer de présenter des opinions divergentes afin de les examiner et de formuler une conclusion lui étant propre. Tous ces critères guident la recherche historique dans le cadre du Baccalauréat International.

Les deux derniers critères, bien qu'élaborés dans le cadre du B.I., sont propres à toute recherche historique. Lors d'une recherche de ce type, il faut être conscient des différentes interprétations possibles d'un même événement. L'histoire n'est pas une science exacte qui donne lieu à une vision objective du passé. L'objectivité parfaite est impossible à atteindre en histoire et toute la beauté de cette science réside dans les différentes visions de notre passé auxquelles nous sommes confrontés. L'histoire est une discussion entre individus dont les croyances, idées et opinions sont différents.

Les documents de source première auxquels nous avons accès permettent de mieux saisir les événements au moment où ils ont eu lieu. Or, ils ne sont pas non plus exempts de subjectivité. L'historien doit rendre compte de cette réalité en nuancant l'impact d'une source. Les opinions, intérêts et idées des personnages historiques ainsi que ceux des historiens eux-mêmes doivent être examinés. Contrairement aux sciences dites exactes, l'histoire offre une vision du passé sans cesse modifiée. Pour cette raison, je considère important de dévoiler les raisons qui m'ont poussée à étudier la déportation acadienne de 1755. Abandonné dans le cadre de l'histoire du Québec enseignée au secondaire, cet événement est souvent mis de côté par manque de temps dans les cours collégiaux. Cependant, il constitue pour moi un des exemples les plus remarquables et inspirant de la détermination d'un peuple.

Ainsi, à court terme, la déportation fit de nombreuses victimes. Tout d'abord, lors du voyage de la Nouvelle-Écosse vers les colonies américaines, des épidémies se déclarèrent dans les bateaux. Plusieurs Acadiens succombèrent, entre autres, à la vérole. Une fois les Acadiens arrivés, la fatigue, la faim, la pauvreté réclamèrent de nombreuses vies. Les survivants durent, dans bien des cas, se contraindre à mendier, l'aide offerte par les autorités anglaises des colonies se révélant insuffisante. Tous durent affronter le mépris de leurs colonies d'accueil pour leur langue et religion. De plus, les autorités anglaises dispersèrent les Acadiens dans différents coins des colonies afin d'accélérer leur assimilation.

Or, malgré l'isolement et les railleries, très peu d'Acadiens adoptèrent la culture anglaise. Les tentatives d'assimilation échouèrent. Le peuple acadien a su survivre jusqu'à nos jours et se rassemblait par milliers au Nouveau-Brunswick pour fêter, en 1995, le deux cent quarantième anniversaire de la déportation acadienne. Les Acadiens ont-ils raison de célébrer cet événement ? Il est possible d'envisager, qu'à long terme, la déportation prit l'allure d'un symbole qui donne aux Acadiens, encore aujourd'hui, la force de s'acharner, de rebâtir et d'affronter de nouvelles tempêtes.